

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO UNIVERSITE OFFICIELLE DE BUKAVU « U.O.B. » B.P. 570 - BUKAVU RECTORAT

Scientia splendet et conscientia

A QUI DE DROIT

Monsieur BILEPO KOMBO ne peut produire une attestation tenant lieu de diplôme délivrée jusqu'à présent par les universités congolaises pour la simple raison que Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire vient de rendre publique la NOTE CIRCULAIRE N° 016/MINESU/CAB.MIN/RS/2005 du 06 JUILLET 2005 portant interdiction de l'usage des attestations tenant lieu de diplômes.

L'Université Officielle de Bukavu (ex-Centre Universitaire Extension de Bukavu), à l'instar des autres Etablissements d'enseignement supérieur de la R. D. Congo, va suivre les indications de Monsieur le Ministre pour obtenir dans les meilleurs délais l'impression et l'entérinement des diplômes en bonne et due forme de ses lauréats.

En attendant, Monsieur BILEPO KOMBO obtient, sous la signature du Secrétaire Général Académique, une attestation de réussite aux examens de deuxième Licence en Droit, Option : Droit Public avec les détails des résultats par matière et pour l'ensemble du programme de l'année.

BUKAVU

Fait à Bukavu, le 30/12/2006

LE RECTEUR,

NYAKABWA MUTABANA Professeur Ordinaire

Tél.: (00243) 81 35 00 108

(00243) 99 99 15 593

OTOCORIE GER NEIER CONFERENCIO0250) 538 334

E-mail univoffbukavu@yahoo.fr

AMERICAN AND STREET

CUE PROSERVE PAULIN

CHEF DE DIMEION